



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le 7 octobre
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 30 septembre,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception des conseillers excusés
suivants :

- Monsieur Jacky LELONG donne procuration à Daniel KRUSZKA
- Madame Micheline MAYEUX donne procuration à Madame Sandrine WABLE
- Madame Yamina SADOONE donne procuration à Madame Khadija LANNABI
- Monsieur Robert UNTERFRANC donne procuration à Monsieur Jean-Rémy FERRANT
- Madame Marie-Hélène MARLIER donne procuration à Madame Sabrina TROLET
- Madame Corinne LEFEBVRE donne procuration à Madame Françoise TOULOUSE
- Madame Dorinne CORROYEZ donne procuration à Monsieur David PENETTICOBRA
- Monsieur Éric GADENNE donne procuration à Madame Danielle NOWOTNIK
- Madame Naséra BENSLIMANE donne procuration à Monsieur David GUIDÉ
- Monsieur Jean-Marc FAUVERGUE donne procuration à Madame Colette BATALKA

Monsieur Bernard COQUET est désigné secrétaire de séance.

Objet : Adhésion au service commun d'Instruction et de l'Application Droit des Sols -
de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que depuis le 1^{er} janvier 2022 la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a créé un service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme auquel la ville de Loison-sous-Lens a adhéré.

Que la ville travaillant avec un prestataire extérieur pour l'accompagnement à l'instruction des actes d'urbanisme (URBADS dont le siège social se trouve à Hénin-Beaumont) a, par délibération du 21 octobre 2021, adhéré au groupement commande uniquement pour la mission d'accompagnement dans la mise en œuvre du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU).

Que pour des raisons liées à l'organisation du service urbanisme (passage à temps partiel 60% de l'agent responsable au 1er janvier 2026) et d'optimisation du logiciel d'instruction d'autorisation du droit des sols (OXALIS), il est proposé de souscrire à l'option 1 : Instruction des autorisations et actes, du dépôt de la demande jusqu'à la notification de la décision prise par le Maire.

Que dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin instruit les autorisations et actes suivants :

- Permis de construire
- Permis d'aménager
- Déclarations préalables de travaux
- Déclarations préalables de lotissements
- Certificats d'urbanismes article L 410-1 b du code de l'urbanisme (CU opérationnel)
- Les demandes de modification, de prorogation et de transfert de toutes décisions évoquées ci-dessus
- Autorisations de travaux

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

 Vote à l'unanimité

- D'émettre un avis favorable à l'adhésion de la Ville à l'option 1 du service commun d'instruction de l'application du droit des sols à compter du 1^{er} janvier 2026.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ainsi que tout document à intervenir.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Loison-sous-Lens, le 8 octobre 2025



Le Maire,

Daniel KRUSZKA